

COVID-19 : ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Actualité du 14/05/2020 – Mise à jour de la page le 19/03/2021

Afin de mettre en application toutes les mesures de prévention annoncées par le Gouvernement, voici les **MESURES DE PRÉCAUTIONS** établies par la ville de La Ferté-sous-Jouarre pour limiter l'évolution de la COVID-19.

Veillez noter que la Mairie reste fermée au public les samedis jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur la COVID-19 :



SERVICES MUNICIPAUX

L'ensemble des précautions sanitaires sont prises afin d'accueillir les administrés dans les meilleures conditions possibles.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos et sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne. Merci de porter votre masque avant d'y entrer.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service courrier de la Ville.

Service Population / État civil

- 1 seule personne à la fois,
- **Le port du masque est obligatoire,**
- **Contactez le service Biométrie**
- Le dépôt des demandes de passeports et cartes nationale d'identité (CNI) se fait **uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la mairie, par téléphone au 01 60 22 25 63 ou en présentiel**. Les permanences sans rendez-vous des mardis et des jeudis matin sont interrompues.
- Le retrait des pièces :
 - Un sms vous sera envoyé lors de la réception du titre en mairie.
 - Le titre pourra alors être récupéré en mairie (impérativement par le demandeur en personne), sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture.
- La pré-demande en ligne est fortement recommandée,
- Les dossiers doivent être complets. Un dossier incomplet sera rejeté et nécessitera la mise en place d'un nouveau rendez-vous,
- Pour les mineurs, la présence de l'enfant reste indispensable lors du dépôt du dossier.

- **L'État civil** : les demandes sont effectuées sur rendez-vous dans la mesure du possible. Vous pouvez également les faire en ligne :
 - Sur [L'Espace citoyen](#),
 - Par e-mail.

Maison de la petite enfance

Les services de la Maison de la petite enfance proposent une permanence téléphonique, au 01 60 22 00 91 ou au 01 60 09 32 76, ainsi qu'un accueil sur rdv, les jours suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-18h
- Mercredi : 8h30- 12h30

Service scolaire

Le service scolaire accueille le public uniquement sur rendez-vous dans les conditions suivantes :

- 1 seule personne à la fois,
- **Le port du masque est obligatoire,**
- L'entrée du service se fait par la rue du Mouton,
- Se présenter sans les enfants dans la mesure du possible,
- Pour régler vos factures périscolaires, merci de privilégier le paiement en ligne (CB) via l'espace citoyen,
Sinon, paiement par chèque (ordre « régie périscolaire LFSJ ») à déposer dans la boîte aux lettres située dehors, près de l'ascenseur,
Les paiements en espèces (appoint demandé) se font uniquement sur rdv par [mail](#) ou par téléphone au 01 60 22 63 72 ou 01 60 22 17 77.
- Tous les documents sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

CCAS

Les repas du mercredi et les rencontres seniors à la médiathèque sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Les portages des repas sont maintenus.

Le CCAS reçoit uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h, en tenant compte des gestes barrières. **Le port du masque est obligatoire.**

>> Pour prendre rendez-vous : 01 60 22 63 73

Pendant la période de confinement, il est demandé de privilégier les appels et rendez-vous

téléphoniques.

Les documents sont à déposer dans la boîte à lettres à votre disposition à l'extérieur de la Mairie (côté ascenseur pendant la durée des travaux).

Police municipale

La police municipale vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h, dans les conditions suivantes :

- 1 seule personne à la fois,
- **Le port du masque est obligatoire.**

Les agents de la Police municipale sont disponibles :

- du lundi au vendredi de 7h à 21h ;
- le dimanche de 7h à 10h.

Services techniques

Les services techniques veillent à la propreté et à l'entretien de la ville.

Service urbanisme

Le service urbanisme accueille le public uniquement sur rendez-vous dans les conditions suivantes :

- 1 seule personne à la fois munie d'un masque.

Pendant la période de confinement, il est demandé de privilégier les appels et rendez-vous téléphoniques (01 60 38 38 06) et les dépôts dans les boîtes à lettres à votre disposition :

- en Mairie,
- au CTAM (10/12, avenue de Montmirail),
- entre 9h et 12h.

Médiathèque

La Médiathèque est ouverte au public.

Centre d'art et Musée Planson

Le Centre d'Art et le Musée Planson sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Salles de spectacles (théâtre municipal, Royal Boui Boui)

Les spectacles de la saison culturelle de la Mairie sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Équipements sportifs

Les équipements sportifs sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

